



DECISION N° 2023-511

Nuit des musées 2023 - Convention de prestation de service avec le collectif JoBo

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à M. François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 3 relatif au marché passé sans publicité avec mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation « Nuit Européenne des musées », qui se déroulera le samedi 13 mai 2023, la Ville souhaite programmer un spectacle de danse au Muséum d'histoire naturelle ;

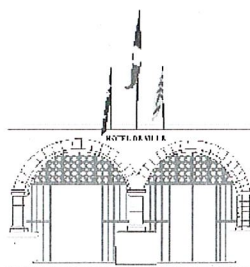
DECIDE

ARTICLE 1 :

La Ville de Perpignan conclut une convention de prestation de service avec le Collectif JoBo, ci-après désigné « l'intervenant », représenté par son président, M. Guillaume Florin, pour assurer la présentation d'un spectacle de danse intitulé « Ma – Mo – Mi », le samedi 13 mai de 20h30 à 23h00, au Muséum d'histoire naturelle.

ARTICLE 2 :

La Ville s'engage à verser à l'intervenant, sur présentation d'une facture à l'issue de la représentation, la somme de 999 € TTC (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros TTC), non assujettie à la TVA.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **23 MAI 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230523-173366-AU-1-1

Accusé reçu le : **23 MAI 2023**

Affiché le : **23 MAI 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

